

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne s'agit pas là d'une question de privilège. Le député a posé une première question, puis une question supplémentaire, et il essaie maintenant de poser une seconde question supplémentaire. Soit dit sans l'offenser, j'estime qu'on devrait donner aux autres députés une chance de poser eux aussi des questions.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Tout ce que je vois, c'est que nous ne disposons que de 40 minutes. Si les députés veulent consacrer toute la période des questions à un seul sujet, c'est leur affaire, pas la mienne. J'essaie d'être aussi juste que possible et de donner à chaque député une chance de poser sa question. C'est là l'unique raison pour laquelle j'ai fait remarquer au député, en toute bonne foi, que nous devrions sans doute passer à une autre question. Je suis conscient de l'importance du problème et du droit des députés de poser des questions supplémentaires, mais le Règlement est clair. Ces questions sont à la discrétion de la présidence. Lorsque cette dernière estime qu'on en est au point où d'autres députés devraient pouvoir poser des questions, je pense que les représentants devraient coopérer le plus possible et fournir à la présidence l'occasion de passer à un autre député.

M. Lundrigan: Dans cet esprit de coopération, monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il fera demain une déclaration précise à l'appel des motions au sujet des mesures que le gouvernement entend prendre pour enrayer le chômage au Canada, afin que les députés ne soient pas obligés, jour après jour, de prendre le temps de la Chambre pour soulever cette grave question qui touche un demi-million de Canadiens à l'heure actuelle et en touchera un million d'ici quelques mois. Le premier ministre fera-t-il cette déclaration demain à l'appel des motions?

Le très hon. M. Trudeau: Si tous les oppositionnels pouvaient m'assurer qu'advenant une telle déclaration ils ne poseraient plus de questions, je la ferais.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: N'est-ce pas que ça vous ferait plaisir?

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions tire à sa fin.

M. Lundrigan: Si le premier ministre voulait bien faire preuve d'un peu de collaboration avec la Chambre...

Des voix: Oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Regina-Est.

M. MacInnis: Je voudrais soulever une question de privilège...

[M. Lundrigan.]

M. l'Orateur: Que le député de Regina-Est veuille bien m'excuser, le député de Cape Breton-East Richmond souleve une question de privilège.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PUBLICITÉ RELATIVE AU NOUVEAU RÉGIME—LA VÉRACITÉ DES SLOGANS ET LE COÛT DE LA CAMPAGNE

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège a trait à la première question que j'ai posée au premier ministre au sujet de deux ministères de l'État, soit le ministère du Travail et le ministère de la Consommation et des Corporations. Étant donné que le ministre dont relève ce dernier ministère est actuellement ici, je lui demanderais maintenant, puisque le premier ministre ne veut pas s'en charger, pourquoi permet-il à son ministère de faire de la publicité mensongère aux frais des contribuables concernant la situation du chômage au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce n'est pas une question de privilège. Le député répète la question qu'il a posée tantôt. Il n'a peut-être pas obtenu la réponse qu'il désirait. Toutefois, comme la question a été posée, le ministre est peut-être disposé à y répondre. Puis, je tenterai encore une fois d'accorder la parole au député de Regina-Est.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Depuis qu'il m'a posé sa première question, le député a négligé de me faire parvenir l'annonce dont il se plaint. S'il veut bien le faire, je l'examinerai volontiers.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, à propos de la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député reconnaîtra qu'il ne s'agit pas ici d'une question de privilège. Il pose une question au ministre et j'ai permis à celui-ci de répondre. Peut-être le ministre et le député feraient-ils bien de communiquer ensemble au sujet de la question du député de Cape Breton-East Richmond.

Le très hon. M. Trudeau: Qu'essayez-vous de cacher?

M. MacInnis: A propos d'une question de privilège qui découle de ce que le premier ministre vient de dire. Je n'essaie pas de cacher quoi que ce soit.

M. l'Orateur: A l'ordre! Nous n'avancions pas très bien ni très rapidement cet après-midi. C'est déjà la fin de la période des questions. Je suis quelque peu peiné de n'avoir pas eu la chance de donner la parole à un certain nombre de députés. Nous pourrions demain, j'en suis sûr, remédier à cette situation si la Chambre permet à quelques députés de poser des questions. Je doute que la question de privilège soit fondée quant au point soulevé par le député de Cape Breton-East Richmond.

M. MacInnis: La question de privilège ne se pose-t-elle pas quand un ministériel prête des intentions à un oppositif? C'est exactement ce que le ministre de la Consommation et des Corporations a fait et que le premier ministre vient de faire dans les propos qu'ils ont lancés.